

OBSERVATOIRE SUR LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX EN EUROPE

Lettre d'actualité n. 96

15 janvier 2023

Mise à jour sur la jurisprudence et sur les actes particulièrement importants pour la protection des droits fondamentaux insérés dans le site www.europeanrights.eu

Pour la **Cour de justice** nous avons introduit les arrêts:

- 22.12.2022, C-237/21, *Generalstaatsanwaltschaft München (Demande d'extradition vers la Bosnie-Herzégovine)*, sur l'extradition vers un État tiers d'un citoyen de l'Union, ressortissant d'un autre État membre, qui a exercé son droit à la libre circulation;
- 22.12.2022, C-279/21, *Udlændingenævnet (Examen linguistique imposé aux étrangers)*, sur une législation nationale introduisant de nouvelles conditions plus restrictives en matière de regroupement familial pour les conjoints de ressortissants turcs titulaires d'un titre de séjour permanent dans l'État membre concerné;
- 22.12.2022, C-392/21, *Inspectoratul General pentru Imigrări (Acquisition de lunettes par un travailleur)*, sur la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs;
- 22.12.2022, C-530/20, *EUROAPTIEKA*, sur l'interdiction de la publicité en faveur de médicaments non soumis à prescription médicale et non remboursables par le biais du prix ou d'offres promotionnelles, sur la protection de la santé et des consommateurs;
- 15.12.2022, affaires jointes C-40/20 et C-173/20, *Presidenza del Consiglio dei Ministri et a. (Chercheurs universitaires)*, sur l'interdiction de toute discrimination entre chercheurs universitaires à durée déterminée et chercheurs universitaires à durée indéterminée;
- 15.12.2022, C-311/21, *TimePartner Personalmanagement*, sur les conventions collectives autorisant des différences de traitement en matière de conditions de base de travail et d'emploi au détriment des travailleurs intérimaires et sur la protection juridictionnelle effective afin de vérifier que les partenaires sociaux respectent leur obligation d'assurer la protection globale de ces travailleurs;
- 08.12.2022, C-180/21, *Inspektor v Inspektorata kam Visshia sadeben savet (Finalités du traitement de données - Enquête pénale)*, sur la licéité du traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre d'une enquête pénale, la notion «fins autres que celles pour lesquelles les données avaient été collectées» et l'utilisation des données par le pouvoir d'un État membre aux fins de sa défense dans le cadre d'un recours en responsabilité de l'État;
- 08.12.2022, C-694/20, *Orde van Vlaamse Balies et a.*, sur l'invalidité de l'article 8 bis ter, paragraphe 5, de la directive 2011/16/UE à la lumière de l'article 7 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;
- 08.12.2022, C-731/21, *Caisse nationale d'assurance pension*, sur l'octroi d'une pension de survie suite à l'inscription dans le registre national d'un partenariat civil valablement constitué et inscrit dans un autre État membre;
- 08.12.2022, C-460/20, *Google (Déréférencement d'un contenu prétendument inexact)*, sur la demande de désindexation adressée à l'exploitant du moteur de recherche et sur

l'équilibre entre les droits énoncés aux articles 7 et 8 de la Charte des droits fondamentaux et ceux énoncés à l'article 11 de la Charte des droits fondamentaux;

- 01.12.2022, C-564/21, *Bundesrepublik Deutschland (Accès au dossier en matière d'asile)*, sur l'accès aux informations contenues dans le dossier du demandeur de protection internationale et sur le droit à un recours effectif;
- 24.11.2022, C-638/20, *MCM (Aides financières pour études à l'étranger)*, sur les conditions d'octroi d'une aide financière pour les études supérieures dans un autre État membre et sur la libre circulation des personnes;
- 22.11.2022, affaires jointes C-37/20 et C-601/20, *Luxembourg Business Registers*, sur la prévention de l'utilisation du système financier à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, sur le respect de la vie privée et familiale et sur la protection des données à caractère personnel;
- 22.11.2022, C-69/21, *Staatssecretaris van Justitie en Veiligheid (Éloignement - Cannabis thérapeutique)*, sur les conditions dans lesquelles l'éloignement d'un ressortissant de pays tiers atteint d'une maladie grave doit être reporté;
- 17.11.2022, C-54/21, *ANTEA POLSKA et a.*, sur la protection juridictionnelle effective et l'attribution de marchés publics;
- 08.11.2022, affaires jointes C-704/20 et C-39/21, *Staatssecretaris van Justitie en Veiligheid (Examen d'office de la rétention)*, sur le contrôle de la légalité d'une rétention et du maintien d'une mesure de rétention de ressortissants de pays tiers;
- 08.11.2022, C-873/19, *Deutsche Umwelthilfe (Réception des véhicules à moteur)*, sur la qualité pour agir d'une association pour la protection de l'environnement devant une juridiction nationale en vue de contester la réception CE par type accordée à certains véhicules;

et l'ordonnance:

- 07.11.2022, C-859/19, C-926/19 et C-929/19, *FX et a. (Effet des arrêts d'une Cour constitutionnelle III)*, sur le principe de la primauté du droit de l'UE.

Pour la **Cour européenne des droits de l'homme** nous signalons les arrêts:

- 22.11.2022, *D.B. et autres c. Suisse* (n. 58817/15 et 58252/15), selon lequel l'absence dans le droit suisse, jusqu'en 2018, de modèles alternatifs permettant aux couples de même sexe de reconnaître un enfant né d'une mère porteuse violait le droit de l'enfant à une vie privée;
- 15.11.2022, *A et autres c. Islande* (n. 25133/20 et 31856/20), selon lequel la révocation de la garde par les tribunaux islandais était dans l'intérêt supérieur des enfants car ils étaient en danger, malgré l'acquittement du père pour abus sexuel;
- 10.11.2022, *I.M. et autres c. Italie* (n. 25426/20), qui reconnaît une violation de l'article 8 de la Convention en raison de l'obligation imposée à deux enfants de rencontrer leur père violent contrairement à l'intérêt supérieur de l'enfant;
- 10.11.2022, *Bakirdzi et E.C. c. Hongrie* (n. 49636/14 et 65678/14), où la Cour a estimé que le système de vote appliqué aux minorités nationales en Hongrie était contraire au droit à des élections libres (l'affaire concernait les élections nationales de 2014);
- 08.11.2022, *Văleanu et autres c. Roumanie* (n. 59012/17), selon lequel le nouveau régime de restitution des biens nationalisés par la dictature communiste est inadéquat;
- 08.11.2022, *Saure c. Allemagne* (n. 8819/16), où la Cour a estimé que les services de renseignement avaient légalement refusé l'accès à leurs dossiers concernant un premier ministre de la région du Schleswig-Holstein;
- 08.11.2022, *Moraru c. Roumanie* (n. 64480/19), selon lequel le critère de taille et de poids imposé pour l'accès à la profession de médecin militaire était discriminatoire et violait l'article 14 combiné avec l'article 2 du Protocole 1 (droit à l'éducation);
- 08.11.2022, *Aygün c. Belgique* (n. 28336/12), sur l'impossibilité de faire réexaminer la décision d'interdire aux requérants d'enterrer leur enfant à l'étranger pendant toute la durée de l'enquête pénale: la Cour conclut à la violation des articles 8 et 9 de la Convention;

- 03.11.2022, arrêt de Grande Chambre, *Vegotex International S.A. c. Belgique* (n. 49812/09), concernant des procédures fiscales qui ont été considérées comme conformes à la Convention mais qui étaient trop longues;
- 03.11.2022, arrêt de Grande Chambre, *Sanchez-Sanchez c. Royaume-Uni* (n. 22854/20), dans lequel la Cour a estimé que l'extradition du requérant ne serait pas contraire à la Convention;
- 03.11.2022 *Loste c. France* (n. 59227/12), où la Cour a constaté plusieurs violations de la Convention dues aux carences des autorités dans la procédure de garde d'un enfant dans une famille d'accueil;
- 03.11.2022, *Dahan c. France* (n. 32314/14), de non-violation de la Convention en vertu du fait que le contrôle juridictionnel exercé par le Conseil d'État sur la sanction de la mise à la retraite d'office d'un ambassadeur aurait assuré un procès équitable;
- 20.10.2022, *Dolenc c. Slovénie* (n. 20256/20), selon lequel le droit à un procès équitable d'un neurochirurgien renommé a été violé en raison de la reconnaissance par les tribunaux slovènes d'un jugement rendu en Israël pour une intervention chirurgicale effectuée à Ljubljana;
- 13.10.2022, *Bouton c. France* (n. 22636/19), dans lequel la Cour a jugé que la peine de prison avec sursis infligée à une militante de Femen pour son exhibition sexuelle dans une église était contraire à l'article 10 et avait donc entraîné une violation du droit d'expression de la requérante;
- 11.10.2022, arrêt de Grande Chambre, *Beeler c. Suisse* (n.78630/12), qui a jugé discriminatoire la législation qui prévoyait la suppression des pensions des veufs une fois que leurs enfants avaient atteint l'âge de la majorité;
- 11.10.2022, *Constantin-Lucian Spînu c. Roumanie* (n. 29443/20), sur l'impossibilité pour un détenu d'assister à un service religieux à l'extérieur de la prison pendant la pandémie de COVID-19, ce qui n'aurait pas violé la Convention;
- 11.10.2022, *Ashot Malkhasyan c. Arménie* (n. 35814/14), sur le risque pour la vie du requérant, qui a été jugé apte au service militaire malgré ses graves problèmes de santé;
- 08.10.2022, *Khural et Zeynalov c. Azerbaïdjan* (n. 55069/11), selon lequel, dans ce cas, la liberté d'expression ne justifie pas la publication d'informations inexacts et non fiables;
- 06.10.2022, *Juszczyszyn c. Pologne* (n. 35599/20), concernant de graves irrégularités dans la nomination des juges de la Chambre Disciplinaire polonaise et la violation du droit à un tribunal établi par la loi;
- 06.10.2022, *Liu c. Pologne* (n. 37610/18), selon lequel l'extradition vers la Chine exposerait le requérant à des risques de traitements inhumains et de torture;
- 05.10.2022, *Mustafa Hajili et autres c. Azerbaïdjan* (n. 69483/13 et deux autres), sur le refus des autorités d'autoriser un groupe politique à manifester, en violation de la Convention;
- 04.10.2022, *Mortier c. Belgique* (n. 78017/17), qui a constaté des omissions procédurales dans la procédure de contrôle ex post de l'euthanasie du requérant;
- 04.10.2022, *Besnik Cani c. Albanie* (n. 37474/20), sur l'équité des procédures pénales contre un ancien procureur de la Cour;
- 04.10.2022, *De Legé c. Pays-Bas* (n. 58342/15), sur la divulgation forcée de documents relatifs à des comptes bancaires étrangers, contraire au droit de ne pas s'incriminer soi-même;

et les décisions:

- 03.11.2022, décision de Grande Chambre, *McCallum c. Italie* (n. 20863/21), dans lequel la Cour a estimé que l'extradition du requérant vers le Michigan ne comporterait pas de risque de peines inhumaines et/ou dégradantes ;
- 06.10.2022, *Thevenon c. France* (n. 46061/21), sur le refus d'une personne contestant la vaccination obligatoire contre le COVID-19: la requête a été déclarée irrecevable par la Cour pour non-épuisement des voies de recours internes.

Pour ce qui concerne les **jurisprudences nationales** il faut signaler:

- **Allemagne:** l'ordonnance du *Bundesverfassungsgericht* (Cour constitutionnelle fédérale) du 6.12.2022, rejetant les demandes de suspension de la ratification, par la République fédérale d'Allemagne, de la décision de l'Union européenne relative aux ressources propres dans le cadre du plan de relance (*EU recovery package*); et l'ordonnance du 13.10.2022, de rejet des demandes de suspension de la ratification du nouvel encadrement du MES (mécanisme européen de stabilité);
- **France:** les décisions du *Conseil d'État* du 9.12.2022, sur le travail dans les zones protégées, qui rappelle la législation supranationale; du 23.11.2022, sur la suspension de la chasse pour certaines espèces d'oiseaux, qui rappelle les directives UE; et du 19.11.2022, sur l'affaire Ocean Viking, à propos du droit d'asile et des mesures relatives à un lieu de séjour temporaire pour le navire, qui se réfèrent à la législation de l'UE; et l'avis du 17.11.2022, sur l'adaptation du droit français au droit communautaire également en ce qui concerne la réglementation du congé parental;
- **Grande-Bretagne:** l'arrêt de la *United Kingdom Supreme Court* du 7.12.2022, où la Cour estime compatibles avec la liberté d'expression, de manifestation et de réunion les règles de l'*Abortion Services (Safe Access Zones) Act* d'Irlande du Nord interdisant les manifestations contre l'avortement dans les zones entourant les cliniques fournissant ce service; l'arrêt de l'*England and Wales Court of Appeal* du 18.11.2022, sur la compatibilité des prévisions du *Diplomatic Privileges Act 1964* et de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 1961 avec l'interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants prévue à l'article 3 de la CEDH, dans un cas d'abus d'enfants mineurs par un parent protégé par l'immunité diplomatique; l'arrêt de l'*England and Wales High Court* du 7.11.2022, où la Cour estime non violé le droit à la vie privée d'un homme atteint du syndrome d'Asperger dans une affaire où les autorités policières avaient conservé dans leur base de données des informations sur le contenu de la plainte de deux femmes qui avaient signalé que cet homme les avait harcelées physiquement sans qu'aucune action en justice ne soit engagée contre lui; et l'arrêt de l'*England and Wales Court of Protection* du 16.11.2022, concernant la conservation par un centre médical de données biologiques personnelles d'un enfant à l'issue d'un parcours de procréation médicalement assistée;
Il convient de noter l'approbation par le Parlement écossais, le 22.12.2022, de la nouvelle loi sur la reconnaissance du genre, qui modifie la procédure permettant d'obtenir un changement de genre d'enregistrement, en supprimant la nécessité de satisfaire à certaines exigences médicales et en étendant la possibilité d'accès à la procédure aux personnes âgées de 16 ans;
- **Italie:** l'ordonnance du *Consiglio di Stato* du 3.10.2022, sur l'erreur révocatoire quant à l'absence de demande de décision préjudicielle; les arrêts de la *Corte di cassazione* n. 39143 du 18.10.2022, sur l'applicabilité (exclue) de l'article 5 de la CEDH à la mesure de surveillance spéciale avec obligation de rester; et n. 40905 du 11.10.2022, qui reconstruit la jurisprudence de la Cour de Strasbourg sur l'acquisition des déclarations préalables au procès, sur le consentement des parties et sur leur aptitude à constituer le fondement exclusif et décisif de la déclaration de responsabilité; l'ordonnance n. 37908 du 6.10.2022, sur les limites du droit du défendeur d'être présent en personne à l'audience à la lumière de la jurisprudence de la CEDH; et l'arrêt n. 37349 du 3.10.2022, sur les limites de la saisie de grandes quantités d'informations à la lumière de l'article 1 du Protocole 1 tel qu'interprété par la Cour de Strasbourg; l'ordonnance du *Tribunale di Pordenone* du 27.11.2022, qui estime discriminatoire, pour violation de l'article 1 de la directive 2003/109/CE, un appel d'offres pour des logements publics lancé par la région Friuli Venezia Giulia pour avoir imposé aux seuls citoyens non européens la charge de prouver l'absence d'autres biens dans le pays d'origine; l'ordonnance du *Tribunale di Bergamo* du 16.11.2022, qui dispose un renvoi préjudiciel sur la compatibilité avec le droit de l'UE de la règle sur le revenu de citoyenneté qui établit la possibilité, également pour les bénéficiaires d'une protection internationale, d'obtenir la subvention s'ils résident d'au moins dix ans, et qui se réfère à l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, à l'article 14 de la CEDH, à la directive 2011/95/UE et à la jurisprudence de la Cour de justice; l'ordonnance du *Tribunale di*

Roma du 9.9.2022, qui refuse l'indication sur une carte d'identité électronique d'un mineur comme enfant de deux mères.

Quant aux **commentaires**, nous avons inséré les documents suivants:

Articles:

[Luigi Cavallaro](#) « Le voile qui dévoile (les raisons du marché) »

[Sergio Galleano](#) « Conditionner le regroupement familial à la connaissance de la langue du pays de destination par le conjoint ne constitue pas une restriction injustifiée »

[Paolo Ponzano](#) « La Conférence sur l'avenir de l'Union: ombres et lumières »

Notes et commentaires:

[Maria Acierno](#) « Quand le dogme de l'hétérosexualité déforme la réalité: le cas étrange de la carte d'identité électronique »

[Alessandro Andronio, Matilde Brancaccio](#) « Commentaire à l'arrêt de la Cour EDH, Troisième Section, *Xenofontos et autres c. Chypre* du 25 octobre 2022, sur la violation du droit à un procès équitable »

[Giuseppe Bronzini](#) « La Cour de justice souligne le rôle de la juridiction commune pour garantir le droit à la liberté et à un procès équitable des migrants »

[Giuseppe Bronzini](#) « La Commission européenne sur le respect du droit de l'UE »

[Giuseppe Bronzini](#) « La Cour de justice exclut qu'un migrant irrégulier, souffrant d'une maladie grave, puisse être éloigné si un traitement adéquat n'est pas disponible dans le pays de destination pour le protéger d'une augmentation rapide, significative et irréparable de la douleur liée à cette maladie »

[Francesco Buffa](#) « Formes et formalisme entre la cassation et la CEDH »

[Gabriella Capiello](#) « Commentaire de l'arrêt de la Cour EDH, *Loste c. France* du 3 novembre 2022, sur la violation du droit à une protection effective en lien avec le droit à la liberté de religion »

[Gaetano De Amicis](#) « Cour européenne des droits de l'homme, *Liu c. Pologne*, 6 octobre 2022, concernant une affaire d'extradition de la Pologne vers la Chine »

[Chiara Favilli](#) « La saison des ports semi-fermés: admission sélective, rejets collectifs et responsabilité de l'État du pavillon »

[Marco Magri](#) « Refus de référé en raison d'une présentation erronée de la demande de la partie: révocation du jugement ou «simple» obligation pour le juge administratif de réparer le préjudice? (Conseil d'État, ordonnance n. 8436 du 3 octobre 2022, renvoi à l'assemblée plénière) »

[Erasmus Mancini](#) « Marges et perspectives pour l'application du principe de subsidiarité au sein de la PESC et de la PSDC »

[Erasmus Mancini](#) « Actualité et perspectives de réforme des critères d'adhésion des États tiers à l'Union Européenne »

[Gualtiero Michelini](#) « COI et protection subsidiaire. L'équilibre difficile entre les charges d'allégation et les devoirs de coopération officieuse en matière d'enquête »

[Sandra Recchione](#) « Commentaire de l'arrêt de la Cour EDH, Bouton c. France du 13 octobre 2022, sur le thème de la liberté d'expression de la pensée »

[Franco Roberti](#) « Accords européens sur l'immigration »

[Paolo Spaziani](#) « Extension de la compétence objective et nouvelles limites de la chose jugée après l'arrêt de la Cour de justice de l'UE du 17 mai 2022 (affaires jointes C-693/19 et C-831/19) »

Documents:

[La déclaration de MEDEL](#) (Magistrats européens pour la démocratie et les libertés) sur la migration, du 12 décembre 2022

[Le Global Wage Report 2022-23](#) de l'Organisation internationale du travail (OIT) «*The impact of inflation and COVID-19 on wages and purchasing power*», du 30 novembre 2022